

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nancy Bulger	Numéro de permis 2015725	Date d'inspection Le 13 juin 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Les Amis de la Passerelle		Numéro de téléphone (506) 397-1984	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	20 juin 2025	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante, afin de compléter les documents rapidement.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	20 juin 2025	
Commentaires : Discussion avec l'exploitante, afin de compléter les documents rapidement.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le ratio est respecté durant visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance. - 2 dossiers d'employées sur 4 sont complets, parmi les 2 dossiers manquant la description des fonctions et de ses responsabilités de l'employé ainsi que les déclarations signées obligatoires. Il fut observé durant la visite que l'orientation de comportements se fait sous forme de conversation ou il y a écoute des deux parties impliquées, il y a guidance vers une résolution de problème et suggestion pour permettre aux enfants de trouver solution au problème qui se présente à eux. Le matériel et équipement offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre, en bon état et adapté au niveau du développement des enfants Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur sont facilement accessibles sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents. L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants un environnement sécuritaire qui leur permet de jouer et d'explorer. Discussion avec l'exploitante afin de m'assurer que la cour extérieure est toujours sécuritaire pour les enfants. Pendant ma visite les enfants arrivent de l'école, vont à la salle de bain et se préparent pour la collation avant de partir dehors jouer pour la fin de la journée.</p>

Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 juin 2025

Date